

demandera au moins VINGT-
cinq copies, par chaque
copie et pour l'an 0.50

Toute demande devra être
adressée directement à M. P.
Masson, directeur-propriétaire de
l'Association, St-Roch, Québec.

Nous ferons, à des taux spécia-
lement réduits, toutes impressions
qui nous seront commandées par
des branches de la C. M. B. A.,
tels que *Constitutions, Règlements,
En-têtes de lettres, Certificats, etc.,*
etc. Les membres eux-mêmes
auront droit à une réduction spé-
ciale sur nos prix pour toutes
impressions qu'ils commanderont
pour leurs affaires personnelles.

HOTEL RIENDEAU

Cet hôtel, qui a acquis tant de titres à
la popularité parmi le public voyageur, a été
transporté de la rue Saint-Gabriel à la
place Jacques-Cartier. L'hôtel Riendeau
occupe aujourd'hui l'édifice connu autrefois
sous le nom d'hôtel Saint-Nicolas, place
Jacques-Cartier.

M. Joseph Riendeau, en ouvrant ce nou-
vel établissement, s'est rendu aux exigences
de sa clientèle qui se plaignait de l'exiguïté
de l'ancien local. Le nouvel hôtel est situé
sur le point le plus central de Montréal, à
proximité de l'Hôtel-de-Ville, du palais de
justice, des débarcadères des vapeurs de la
compagnie R. & O. et de la gare du C.P.R.
Les chambres sont spacieuses, meublées à
neuf, bien aérées et pourvues de toutes les
améliorations modernes pour le confort des
occupants.

Quant à la table, qu'il nous suffise de
dire que le menu est toujours préparé avec
la variété et la recherche qui ont obtenu à
Joseph Riendeau la renommée d'un maître
d'hôtel de premier ordre. La cave de l'é-
tablissement est toujours pourvue de vins
et de liqueurs de choix.

Une visite est sollicitée pour que le lec-
teur puisse se convaincre qu'il n'y a aucune
exagération dans cette annonce.

M. D. HÉNAULT, qui
demeure au No 19 rue St-
Christophe, Montréal, est
notre AGENT pour la cité
et le district de Montréal.
Ce monsieur est autorisé
à prendre les abonnements
et les annonces, à faire les
collections et à signer les
reçus.

tout de suite, que tout soit porté dans notre
nouvelle demeure. Je ne veux plus cou-
cher ici, je ne veux plus mettre le pied
dans la ruelle. Je t'en prie, que je trouve
tout prêt quand je reviendrai à la maison ;
tu me rendras heureux. Adieu ; je vais à
mon bureau, je ne puis pas rester ici. Ce
soir, je sonnerai à la porte de la maison de
l'autre rue.

Il allait partir ; mais, comme il remar-
qua que sa mère était inquiète et voulait le
retenir, il lui dit d'une voix émue :

— Sois tranquille, mère, ce n'est que pour
un moment ; demain, je ne penserai plus à
rien. C'est fini ; j'avais du chagrin, mais
maintenant je suis guéri, guéri pour tou-
jours.

Il serra tendrement les mains de sa mère
et sortit de la maison.

Ces fâcheuses nouvelles de Godelive paru-
rent avoir délivré Bavon d'une préoccu-
pation secrète, et sous ce rapport, elles lui
avaient réellement fait du bien. Comme si
cet événement avait fait disparaître tout ce
qu'il y avait encore en lui d'enfantin, son
esprit devint plus sérieux, et il prit plus
qu'auparavant la physionomie d'une per-
sonne posée, qui ne s'occupe que de choses
utiles.

Dès ce jour, il travailla avec plus de zèle
dans son bureau, et tous ses efforts ten-
daient à se rendre familière l'industrie de
la fabrique.

M. Raemdonck et le vieux premier com-
mis prenaient plaisir à le faire avancer. Le
dernier surtout l'aimait beaucoup et se
déchargeait sur lui d'une grande partie de
sa besogne, afin de lui donner l'expérience
de tout. Il ne lui cachait même pas qu'il
le faisait avec une intention particulière.

— Je puis devenir malade, disait le pre-
mier commis ; je puis avoir une autre
place : mon oncle le tanneur peut mourir.
Alors, j'hérite une fortune, et je vais vivre
dans mon village natal. Je veux vous
rendre capable de me remplacer au besoin
dans mes travaux. S'il arrive que vous
soyez assez âgé pour obtenir une place chez
M. Raemdonck.

Cette perspective fut un nouvel aiguillon
pour Bavon. Avec le consentement de son
maître, il emporta chez lui des livres de la
bibliothèque, studia la mécanique, suivit les
inventions nouvelles, dessina, médita, et il
avait déjà contribué à introduire dans les
instruments de travail de la fabrique une
amélioration qui rapportait de beaux béné-
fices.

Ses appointements s'élevaient au chiffre
de mille francs, lorsqu'il atteignit sa dix-
neuvième année.

Il ne parlait plus ni de Godelive, ni de
son enfance, et ne paraissait ne plus attacher
de prix à ces souvenirs. Cependant, il y avait
encore des moments où l'image de Godelive
se dressait devant ses yeux, et où il pensait
avec plaisir à la compagnie de ses
premières années. Non pas à Godelive,
l'ouvrière de fabrique, qui s'était laissé
entraîner à la grossièreté et à l'abaissement
moral par les mauvais exemples ; non, mais
à la gentille petite Godelive, à la pure et
naïve enfant qui avait grandi avec lui et

Wildenslag.

On finit donc par ne plus parler du tout
de Godelive, quoique dans le cœur de Bavon
et dans celui de sa mère s'éveillât un senti-
ment sans cesse renaissant de tristesse et de
pitié pour la malheureuse enfant.

Bavon, qui approchait de sa majorité, se
familiarisait sans relâche avec tout ce qui
concerne la commerce à la fabrication du
coton. Avec le consentement du premier
commis, il passait une partie de la journée
dans la fabrique même, non-seulement pour
connaître la pratique du travail, mais aussi
pour surveiller les ouvriers et soigner les
intérêts de M. Raemdonck. Il remplissait
ce dernier devoir avec tant de zèle et d'in-
telligence, que le premier commis, qui était
fier de son élève, disait parfois à M. Raem-
donck :

— Soyez certain que Bavon Dambout
vous fait faire chaque année pour plusieurs
milliers de francs de bénéfices. Les ouvriers
l'aiment et l'estiment, et ils ont soin que
rien ne soit brisé ou perdu, uniquement
pour lui faire plaisir.

En effet, Bavon était très affable et très
doux envers tout le monde, et son savoir et
son progrès étonnants étaient de nature à
lui assurer la considération des ouvriers ;
mais ce n'était pas là la principale raison de
leur affection pour lui.

Son propre père, leur vieux et brave
camarade, était employé à filer, et le jeune
homme devait souvent lui donner, comme à
eux-mêmes, des ordres ou des indications.
Cela eût pu avoir quelque chose de pénible,
un vieux tisserand qui se voit donner des
ordres, dans sa propre fabrique, par son
jeune fils. Mais Bavon ne s'approchait de
son père que la tête découverte, lui adres-
sait la parole avec le plus grand respect, lui
souriait et lui serrait si tendrement la main,
que tous les ouvriers se sentaient touchés.
Il ne leur en coûtait donc pas d'obéir à un
fils d'ouvrier qui avait acquis le droit de
commander par son expérience, et qui ga-
gnait la respectueuse affection de chacun
par sa douceur et par son respect pour son
vieux père.

Bavon ne se contentait pas de ce qu'il y
avait à apprendre pour lui dans la fabrique
de M. Raemdonck. Il avait obtenu de
son maître qu'il s'abonnât aux publications
les plus nouvelles sur la fabrication et l'in-
dustrie ; il suivait les cours publics du soir
que de savants professeurs donnaient sur
cette matière. Il visitait, chaque fois qu'il
en avait l'occasion, les meilleures fabriques
de Gand.

Il acquit ainsi insensiblement une pro-
fonde connaissance de tout ce qui concerne
l'industrie du coton et ses perfectionne-
ments.

Il était heureux, car tout le monde au-
tour de lui l'appréciait et le chérissait. . . .
Cependant, son ciel n'était pas tout à fait
sans nuages. Son père travaillait toujours
à la fabrique ! Le rêve du jeune homme
n'était donc pas encore réalisé, le but de sa
vie était encore loin de se trouver atteint.

(à suivre)

autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et
Placements depuis trois ans un intérêt
d'une moyenne de sept pour cent (7 %) **étant le taux le plus élevé** acquis par
les Compagnies d'Assurance sur la Vie
faisant affaires au Canada.

ROBERTSON MACAULAY, Ecr.

Président et Directeur-Gérant.

12 Juillet 1890

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

LHON. FR. LANGELE, 23 rue St-Louis.

J.-A.-M. GAGNON, 4 rue Saint-Pierre.

A. LEMAY, 4 rue Saint-Pierre.

E. LORTIE, 68 rue Saint-Pierre.

H. A. TURCOTTE, 68 rue Saint-Pierre.

Notaires

M. J. ALLAIRE, 4 rue Saint-Pierre.

M. OCTAVE ROY, 24 côte du Palais.

M. LÉOPOLD P. FALARDEAU, 84 rue Massue.

M. JOSEPH SAVARD, 80 rue St-Valier, S.-S.

Médecins

DR. CHARLES GINGRAS, 49-51 rue St-Valier.

DR. DELPHIS M. BROCHU, 130 rue St. François.

DR. ELZÉAR LABERGE, 110 rue du Pont.

DR. CHARLES I. SAMSON, 89 rue St. François.

Pharmaciens

DR. ED. MORIN & C^{ie}, 314 rue Saint-Jean, et 32-34 rue
Saint-Pierre.

DR. A. POTVIN & C^{ie}, 30 rue Saint-Pierre.

DR. J. A. GAUVREAU & FRÈRE, 312 rue Saint-Jean.

DR. J. A. MORIN, 161 rue Saint-Joseph.

ALEXANDRE LARUE, 191 rue Saint-Joseph.

LOUIS J. HUOT, 233 rue Saint-Joseph.

Architectes

Mrs. D. OUELLET & BUSSIÈRE, 85, rue D'Aiguillon

BREVETS D'INVENTION

Pour toutes procédures
relatives aux CAVEATS et
aux BREVETS D'INVENTION
veuillez vous adresser au
soussigné,

PHILIPPE MASSON,

Bureaux de L'ASSOCIATION
No 68, rue Saint-Joseph, Québec